

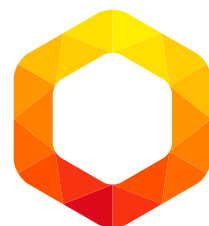


Dossier de candidature

À COMPLÉTER PAR LE DEMANDEUR

Notre raison d'être!

« Agir sur les facteurs sociaux,
environnementaux, et économiques
qui améliorent la santé des personnes
autant que celle de la société en
mobilisant la force des collectifs. »



**Harmonie
mutuelle**

GRUPE **vyv**

AVANÇONS *collectif*

Le dossier complété doit être retourné avant le Vendredi 30 juin 2023



► **Par courrier** (cachet de la poste faisant foi) :
Harmonie Mutuelle
Service AVM – La Passerelle
405, avenue de Boufflers
54520 Laxou



► **ou par e-mail** (date d'envoi du courriel faisant foi et accusé de réception par Harmonie Mutuelle dûment reçu) :
trophee-ess@harmonie-mutuelle.fr

La santé est un état de bien-être complet physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.

Préambule de la constitution de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Objectif

Harmonie Mutuelle conduit en région Grand Est une action dans le champ de l'économie sociale et solidaire en partenariat avec l'Université de Lorraine (UFR Droit, masterII), la CRESS Grand Est, et la Région Grand Est. L'objectif est de soutenir les structures qui agissent sur *les facteurs sociaux, environnementaux et économiques qui améliorent la santé des personnes autant que celle de la société en mobilisant la force des collectifs.*

Sont éligibles, les structures de l'économie sociale et solidaire qui ont mis ou mettront en place des actions, des initiatives innovantes, citoyennes, ou tout simplement remarquables dans les domaines ci-dessous.



En partenariat avec



Conditions d'éligibilité

L'association ou coopérative doit exercer tout ou partie de ses activités en région Grand Est.

Elle ne doit pas avoir perçu au cours de l'année antérieure (N-1 et N) une subvention partenariat mécénat ou trophée ESS d'Harmonie Mutuelle.

Sont exclus :

- ▶ les dossiers reçus hors délai ou incomplets ;
- ▶ les projets répondant à une simple logique de distribution commerciale sans valeur ajoutée sociale ;
- ▶ les dossiers de candidature transmis par une association ou coopérative dont l'objet ne correspond pas aux objectifs énumérés en page 1 ;
- ▶ les dossiers qui ne correspondent pas au règlement joint.



Les candidats, s'ils sont lauréats, s'engagent à promouvoir sur l'ensemble des supports de leur communication le Trophée Économie sociale et solidaire Harmonie Mutuelle et à afficher son logo chaque fois que cela est possible.

Si le signataire de la présente candidature est désigné comme lauréat, il s'engage à :

- ▶ être présent lors de la remise du trophée ;
- ▶ fournir des supports visuels libres de droits à Harmonie Mutuelle aux fins de sa mise en valeur, lors de la remise des trophées ;
- ▶ accepter la réalisation d'un reportage vidéo sur son association (soumis à la validation d'Harmonie Mutuelle), libre de droits, qui sera diffusé lors de la manifestation de remise du trophée, ainsi que sur les réseaux sociaux des partenaires et avec la présence du logo de ces derniers ;
- ▶ faire connaître l'initiative et sa valorisation par l'attribution d'un Trophée Économie sociale et solidaire Harmonie Mutuelle.

Prix des lauréats

Les lauréats régionaux se verront remettre un chèque d'une valeur de :

- ▶ 1^{er} lauréat : 3 000 €
- ▶ 2^e lauréat : 1 500 €
- ▶ Prix coup de cœur des salariés : 1 000 €

Les lauréats des 9 territoires d'Harmonie Mutuelle de la Région Grand Est, se verront remettre un prix de :

- ▶ 1 000 €

Des reportages vidéo seront diffusés par Harmonie Mutuelle à diverses occasions et notamment lors de la manifestation des Trophées Économie sociale et solidaire Harmonie Mutuelle au cours du mois de l'Économie sociale et solidaire 2023.

Celle-ci aura lieu dans les locaux d'Harmonie Mutuelle – La Passerelle à Laxou.

► Précisez les différentes activités menées par votre structure :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Appartenance à l'économie sociale et solidaire

Oui

► Avez-vous l'agrément Entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS) ? : Oui Non

Non

Rayonnement

► Manifestations et événements organisés par votre association ou votre coopérative (préciser l'année) :

Local (précisez ville, département, région, ...) :

.....

.....

.....

National :

.....

.....

.....

Dispositif éthique

► Votre structure dispose-t-elle de politiques ou procédures en lien avec l'éthique et les lois de lutte contre la corruption (politique cadeaux, politique de défraiement, charte éthique, code de conduite) ?

Oui (fournir le document)

Non

Éthique et transparence

► Conformément à la Loi Sapin II, Harmonie mutuelle s'attache à s'assurer des critères éthiques et de transparence de ses partenaires...

Réputation :

Votre structure ou l'un de ses représentants actuels ou passés ont-ils fait l'objet d'une condamnation en lien avec un acte criminel, un cas de fraude, une fausse déclaration, un acte de corruption ou d'évasion fiscale au cours des 5 dernières années ? Oui Non

Liens d'intérêt (tout intérêt susceptible d'avoir une influence sur la décision) :

Avez-vous des liens d'intérêt avec des salariés ou délégués d'Harmonie Mutuelle ?

Oui, identifiez les liens d'intérêt :

.....

Non

Prévention des conflits d'intérêt

► L'un de vos représentants est-il (ou a été sur les 2 derniers exercices) une personne politiquement exposée (PPE) ?

Oui, précisez le nom de la personne, son titre et la structure concernée :

.....

Non

► Avez-vous connaissance d'une situation de conflit d'intérêt dans le cadre de l'appel à candidature (exemple : l'un de vos dirigeants possède un intérêt dans une structure qui a un lien avec l'appel à candidature) ?

Oui, précisez :

.....

Non

Expérience de votre structure

► Ancienneté supérieure à 3 ans ? Oui Non

► Avez-vous déjà mené un projet similaire à celui proposé (avec Harmonie Mutuelle ou autre) ?

Oui (fournir date, nature du partenariat, montant, noms du (des) partenaire(s))

.....

Non

Attestation sur l'honneur



Je soussigné(e)

président(e) de

- ▶ Déclare exactes toutes les informations fournies dans le présent dossier et m'engage à le compléter avec rigueur et sincérité.
- ▶ Déclare ne pas avoir perçu une subvention au cours de l'année antérieure au trophée (N-1 et N), conformément au règlement d'Harmonie Mutuelle.

Afin de garantir son éligibilité et sa recevabilité, l'ensemble des pièces demandées devra y être joint.

Par ailleurs, je m'engage à promouvoir sur un maximum de supports de communication le Trophée Économie sociale et solidaire Harmonie Mutuelle et à afficher son logo chaque fois que cela est possible.

Fait à

Le ___ / ___ / _____

Le ou la président(e)

Cachet et signature

Pièces à fournir

- ▶ Le présent dossier-type dûment complété et signé par une personne habilitée.
- ▶ Pour les associations et les coopératives, copie du certificat d'inscription au Registre des associations ou au Registre du commerce et numéro SIRET.
- ▶ Les comptes du dernier exercice approuvés par l'assemblée générale.
- ▶ Le dernier rapport d'activité présenté à l'assemblée générale.
- ▶ Tous documents qui vous semblent utiles (plaquettes, photos, etc.).

Procédure d'instruction

- ▶ Réception du dossier (avec les pièces à fournir) par Harmonie Mutuelle.
- ▶ Étude du dossier de candidature et délibération du jury (article 5 du règlement).
- ▶ Envoi d'une lettre de notification.



Pour tout renseignement...

Contactez le service Animation de la vie mutualiste Harmonie Mutuelle :

- ▶ par courrier :

Harmonie Mutuelle
Service AVM - La Passerelle
405, avenue de Boufflers - 54520 Laxou

- ▶ par e-mail :

trophee-ess@harmonie-mutuelle.fr

- ▶ ou par téléphone au **03 83 93 42 94**

